

COLLABORATION ENTRE LE FOREM ET LES CPAS DE WALLONIE

Convention de
coopération

Fédération
des CPAS



OPPORTUNITÉS

Articuler
l'accompagnement
autour d'un public
commun

Assurer la cohésion
du parcours du
bénéficiaire

Mutualiser les
ressources et
l'expertise de
chacun

FINALITÉ COMMUNE DE SERVICE PUBLIC



Action au profit de l'intérêt général



Collaborations antérieures efficaces



DÉCRET RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT ORIENTÉ COACHING ET SOLUTIONS (AOCS)

- L'accompagnement orienté coaching et solutions est adapté au profil du demandeur d'emploi et s'opère en fonction de son profil, de ses aspirations professionnelles, de l'analyse de ses besoins, de son degré d'autonomie dans la recherche d'emploi et par rapport à l'utilisation des canaux numériques, à son degré de proximité du marché, à son environnement socio-économique et aux réalités du marché du travail,
- L'ensemble des services du Forem qui mobilisent le demandeur d'emploi

DÉCRET AOCS: LES PARTENARIATS

- Les centres publics d'action sociale
- L'Agence pour une Vie de Qualité
- Les Missions régionales pour l'emploi (MIRE)
- Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)
- Les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE)
- Les agences locales pour l'emploi (ALE)
- Les centres régionaux d'intégration pour les personnes étrangères (CRI)
- Les régies des quartiers



PRÉSENTATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT ORIENTÉ
COACHING ET SOLUTIONS

ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

LA CONVENTION
DE
COOPÉRATION
ENTRE LE FOREM
ET LES CPAS DE
WALLONIE



CONVENTION DE COOPÉRATION

VOLET 1

Figé et commun
Principes généraux

VOLET 2

Modalités de collaboration définies
localement entre le Forem et le CPAS
(négociations bilatérales)

PRINCIPES DE COLLABORATION

Confiance entre institutions

Respect du cadre juridique et des rôles de chacun

- La Loi organique du 8 juillet 1976 et la Loi du droit à l'intégration sociale du 26 mai 2002
- Décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions du 12 novembre 2021
- Décret relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi du 6 mai 1999



PRINCIPES DE COLLABORATION

Trouver ensemble les solutions les plus adaptées dans l'intérêt du bénéficiaire

Permettre la complémentarité des actions

Partager l'information dans le respect du RGPD, de la déontologie et du secret professionnel partagé

Renforcer les mesures d'orientation, d'accompagnement, de formation et de soutien.



LE PUBLIC CIBLE

- Les bénéficiaires de revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente inscrits comme demandeurs d'emploi ,
- Les travailleurs sous contrat article 60§7 et 61 ,

OBJECTIFS

Soutenir les CPAS dans leur mission d'insertion socio-professionnelle

Proposer un accompagnement conjoint qui tient compte des besoins et des problématiques sociales des bénéficiaires

Bénéficier de l'expertise et des ressources de chacun

Fluidifier le parcours du demandeur d'emploi en renforçant les interactions

LES SERVICES CONCERNÉS

- Les équipes de l'accompagnement
- Les centres Formation & Compétences (y compris les centres de validation des compétences)
- Les collaborateurs des Agences locales pour l'emploi
- Les services ouverts
- Les services aux entreprises
- Les services des Relations avec les opérateurs (SRO)



LES AXES DE LA COOPÉRATION

L'accompagnement

La formation

Le dialogue opérationnel

L'emploi

Les actions pour les professionnels
(bonnes pratiques)

AXE 1. L'ACCOMPAGNEMENT

CONJOINT À LA
DEMANDE DU CPAS

Le travailleur social détermine si la personne est prête à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle;



Le bénéficiaire doit-être obligatoirement inscrit en tant que demandeur d'emploi;



Le bénéficiaire doit avoir a minima amorcé des actions d'orientation ;

AXE 1. L'ACCOMPAGNEMENT

PRINCIPE: ASSURER LA COHÉSION DU PARCOURS DU DEMANDEUR D'EMPLOI

- Les parties veillent à la cohérence du parcours d'insertion en échangeant les éléments de parcours utiles (projet de la personne, acquis capitalisés ou à renforcer, besoins identifiés),
- Lors de la demande de prise en charge commune, le CPAS communique a minima les informations suivantes:
 - Les résultats des actions d'orientation professionnelle
 - Les compétences techniques acquises
 - Les besoins identifiés
 - Les actions mises en œuvre au préalable et les éventuelles pistes proposées

AXE 2. LA FORMATION

Le Forem s'engage à faciliter l'accès à ses formations au public des CPAS,

La collaboration avec les centres de formations et de compétences sera décidée localement en fonction des besoins,

Une attention particulière sera portée à la formation des travailleurs art60,

AXE 3.LE DIALOGUE OPÉRATIONNEL (DÉCRET APCS ART,17§3)

L'échange d'informations s'opère entre l'ensemble des acteurs tout au long du parcours d'insertion du demandeur d'emploi,

Il vise l'examen conjoint de situations, la fluidité et la cohérence du parcours du DE,

L'échange d'informations pourra se réaliser par le biais d'un canal numérique où chaque intervenant pourra venir déposer de l'information dans un espace commun (opérationnel au 01/01/25)

Le dialogue opérationnel s'opère également via un référent désigné dans chaque CPAS et le service des relations avec les opérateurs du Forem

AXE 3. LE DIALOGUE OPÉRATIONNEL (DÉCRET AOCS ART,17§3)

Les parties échangent dans l'intérêt du demandeur d'emploi
les données relatives à son parcours d'insertion



Transparence vis-vis du demandeur d'emploi



Le Forem garantit la sécurité des données



Les agents sont responsables du traitement de leurs
données

EXEMPLE

Actions d'orientation

Monsieur a réalisé un article 60 en tant qu'ouvrier d'entretien

Les compétences techniques acquises

Débroussailleuse, élagueuse ok

Les besoins identifiés

Nécessité de se spécialiser et de monter en compétences

Actions mises en œuvre et pistes proposées

Monsieur a suivi plusieurs ateliers numériques de RE, il doit encore travailler la préparation aux entretiens d'embauche.

EXEMPLE 2

Actions d'orientation

Monsieur souhaite travailler mais n'a absolument aucune idée du secteur vers lequel il veut aller.

Les compétences techniques acquises

A arrêter l'école en 3^e maçonnerie mais n'aime pas le secteur.

Les besoins identifiés

Besoin de s'orienter, se de former et de pouvoir utiliser les outils numériques pour sa RE.

Monsieur évoque aussi des problèmes avec l'autorité.

Actions mises en œuvre et pistes proposées

Dans le cadre de son PIIS, il a été demandé à Monsieur de se rendre dans un atelier d'orientation auprès du Forem mais celui-ci ne s'y est pas rendu.

AXE 4. L'EMPLOI

Le Forem s'engage à communiquer avec les CPAS sur les opportunités d'emploi du moment par le biais du relais de communication (référents)

Le Forem facilite le ciblage des offres d'emploi et en simplifie la diffusion.

AXE 5. ACTIONS POUR LES PROFESSIONNELS (BONNES PRATIQUES)

- Le Forem s'engage à faciliter l'appropriation de ses outils numériques par les CPAS
- Les parties partagent des outils méthodologiques
- Les parties organisent la formation continue des agents
- Les parties partagent leur expertise en termes d'accompagnement de publics avec des difficultés PMS,
- ...

VOLET 2

Actions de collaboration déterminées localement



MODALITÉS D' ACTIONS COMMUNES

1. Actions vouées à l'appropriation de la nature de la convention par les professionnels
2. Actions vouées à améliorer la connaissance mutuelle
3. Actions vouées à promouvoir l'offre de service de chacun
4. Actions pour prendre en charge, suivre et insérer le demandeur d'emploi
5. Actions conjointes pour fluidifier le parcours du demandeur d'emploi
6. L'évaluation

1. ACTIONS VOUÉES À L'APPROPRIATION DE LA COOPÉRATION PAR LES INTERVENANTS DE TERRAIN



L'organisation de séances d'information à destination des agents de terrain ayant pour objet l'appropriation de la convention



La création par les territoires d'un outil visuel reprenant les modalités de la convention

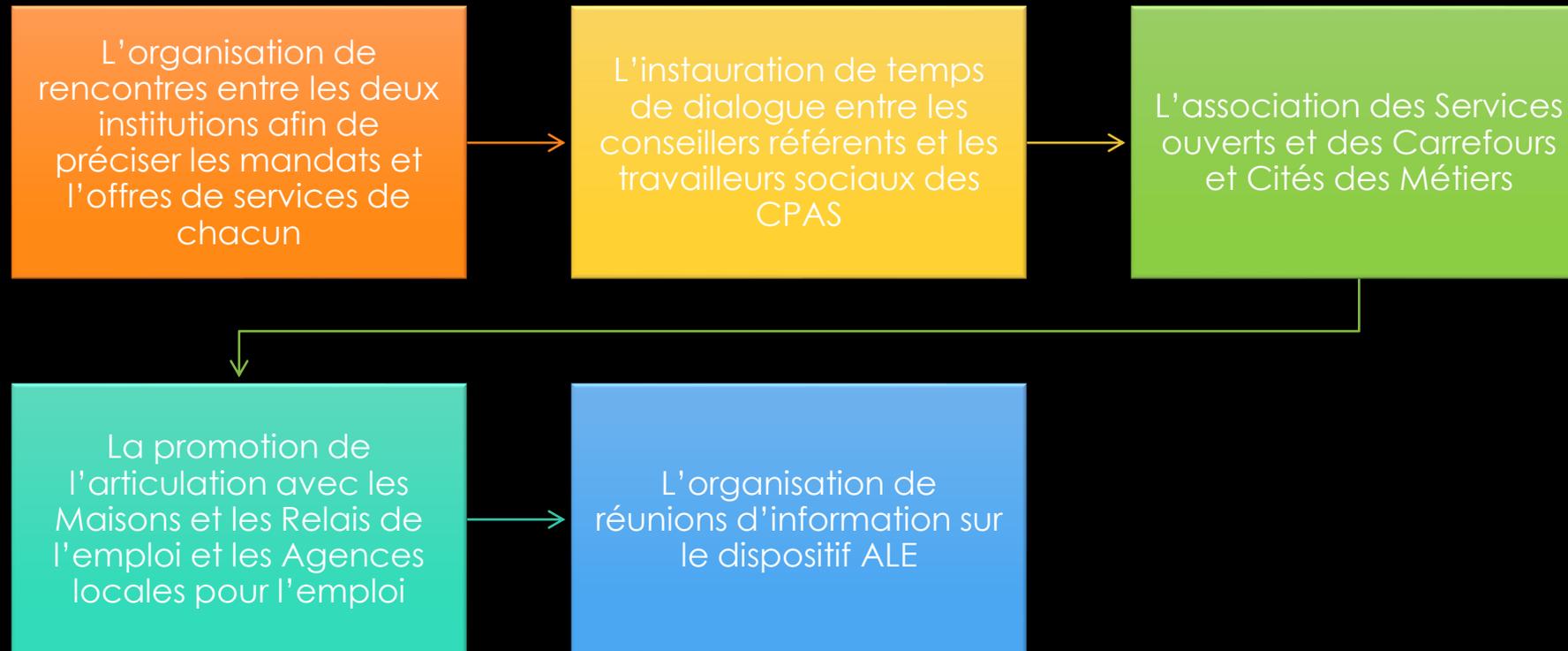


La formation des travailleurs sociaux du CPAS afin de leur permettre de s'approprier les outils numériques



Le Forem peut prendre l'initiative d'organiser un comité de pilotage avec l'ensemble des CPAS

2. ACTIONS POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE MUTUELLE



3. ACTIONS POUR PROMOUVOIR L'OFFRE DE SERVICE DES PARTIES

Assurer la visibilité de l'agenda des activités du Forem, des Services clientèles, des Cités des Métiers et des activités des CPAS ouvertes au public commun

La transmission de l'offre de formation

L'organisation de visites dans les Services clientèles et les Carrefours et Cité des Métiers, les centres de formation et de compétences, les centres de formation en gestion propre et les partenaires qui dispensent une offre de formation

La diffusion de l'offre de service liée à la fracture numérique et la mise en visibilité des Smart Corners et des opérateurs agréés Digistart

La mise en visibilité de l'offre de service des Agences locales pour l'emploi

La mise en visibilité des prestations qui répondent aux besoins des bénéficiaires en termes de mobilité

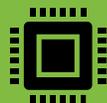
4. ACTIONS POUR PRENDRE EN CHARGE, SUIVRE ET INSÉRER LE DEMANDEUR D'EMPLOI



L'instauration d'une dynamique de concertation entre les référents CPAS et ceux du Forem



L'orientation éventuelle du demandeur d'emploi vers le service qui répond le mieux à son besoin



L'identification du public en fracture numérique et son orientation vers les modules du Forem (Smartjob et Smart corners), les opérateurs agréés Digistart, du CPAS ou du partenaire pertinent sur le territoire



L'utilisation des prestations ALE afin de clarifier le projet professionnel et de tester les savoir-faire comportementaux des demandeurs d'emploi

5. ACTIONS CONJOINTES POUR FLUIDIFIER LE PARCOURS DU DEMANDEUR D'EMPLOI



La facilitation du dialogue opérationnel entre les parties à travers l'examen conjoint de la situation du demandeur d'emploi



La création de prestations collectives destinées au public commun par les Services ouverts



La mise en place de séances d'information à destination des agents du CPAS pour toute information utile (outils, législations, collaborations, méthodologies)

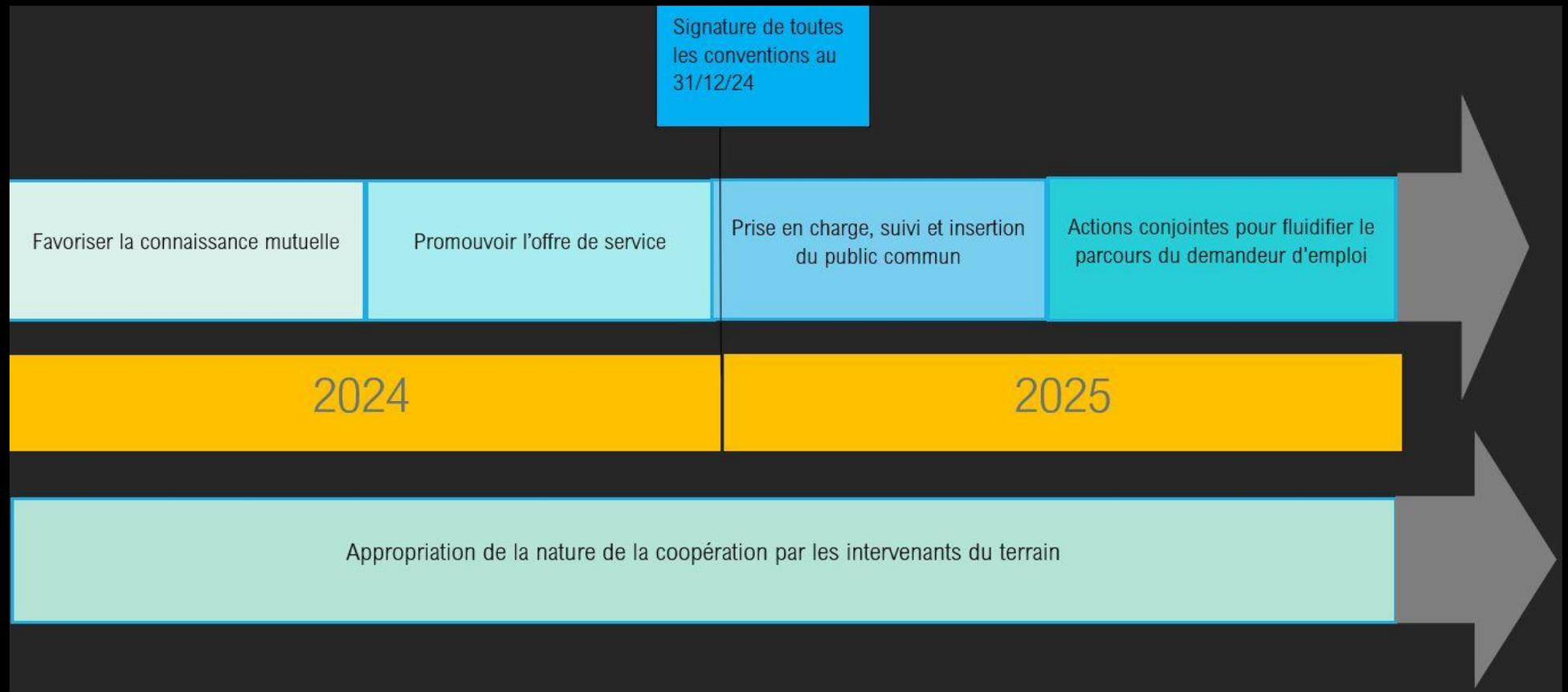
6. L'ÉVALUATION

Conjointe

Annuelle

Quantitative et
qualitative

AVANCEMENT DE LA COLLABORATION





VOS QUESTIONS ?